



CTPD-L D'EXCEPTION **du 24/06/2011**

acte I

Mise en place de la Direction Unique Locale

Mesdames, Messieurs représentants l'administration et les personnels de la **future Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP 43)** nous sommes réunis ce jour au sein de **Comités Techniques Paritaires Départemental et Local d'exception**.

Cette **posture bancale** est autorisée par à **une circulaire du Directeur Général du 20 novembre 2009** pour permettre la fusion de nos deux directions et pour donner également l'impression de l'existence d'un réel dialogue avec les représentants des personnels.

Les seuls avis de ces **Comités Techniques Paritaires** réunis en formation conjointe, déjà plombés par les ordres des politiques en place, ne peuvent évidemment pas relever cette gageure, pour ne pas dire cette imposture.

Cela ressemble à une vraie pantomime teintée d'un goût de collaboration avancée particulièrement sur le sujet principal mis à l'ordre du jour, la **fusion de nos 2 administrations**.

Vous le savez tous, la **CGT FIP** a, dès le début, dénoncé clairement ce regroupement. Notre position a toujours été négative quelque soit le projet, fusion partielle ou totale.

Vous comprendrez, dès lors, que **nous ne pouvons, sous aucun prétexte**, même celui de défendre les intérêts des agents, leurs conditions de travail, voire même un service public de qualité et de proximité, **collaborer de près ou de loin à la mise en place officiellement en local de cette nouvelle direction fusionnée**.

La CGT FIP a toujours dénoncé clairement cette fusion . Sa section du **43** est à son image. Elle n'a pas de position à géométrie variable suivant les circonstances, les interlocuteurs, voire les opportunités électorales.

C'est ce qui fait sa force. Les agents dans leur très grande majorité et bien au delà des clivages syndicaux ou hiérarchiques ne s'y trompent pas.

Alors Mesdames, Messieurs représentants l'Administration vous comprendrez que vos interlocuteurs représentants la **CGT FIP 43** soient dans l'obligation de vous laisser pour ne pas collaborer à ce qu'ils dénoncent depuis toujours.

A priori certains autres représentants des personnels, peut-être tous d'ailleurs, partagent notre analyses qui a le grand mérite de ne souffrir d'aucune ambiguïté.